

Règlement Entre Bassin et Forêt (l'EBF 2023)

6 épreuves proposées

- **course nature de 15 kms**
- **marche nordique de 10,5 kms**
- **relais nature de 10,5 et 4,5 kms**
- **course pour tous de 4,5 kms dans la forêt à proximité du stade**
- **randonnée de 10,5 kms**
- **courses enfants sur le stade**

ARTICLE 1: l'organisation

L'Athlétisme Nord Bassin organise le **dimanche 01 octobre 2023, l'EBF**, une manifestation sportive comprenant 4 épreuves sportives avec classement, une randonnée et des courses pour les enfants, L'ensemble des épreuves de l'EBF 2023 se déroule en milieu naturel et semi urbain, Les courses sont inscrites au calendrier officiel de la **Fédération Française d'Athlétisme** par le Comité Départemental des courses pédestres de la Gironde.

ARTICLE 2: les parcours

Le 15 km course nature, est une épreuve disputée sur un circuit constitué d'une boucle unique d'environ 15 km empruntant les chemins et sentiers, ainsi que des passages de plage, de rues et de pistes cyclables situées sur la commune d'Andernos.

Le 10,5 km marche nordique se déroule sur une partie de ce même circuit, avec une arrivée au port du Bétey, navette en bus gratuite et sans réservation, pour retour au stade.

Le relais nature 10,5 et 4,5 km, est une épreuve ayant lieu sur le circuit constitué d'une boucle unique de 15 km, avec passage de relais au port du Bétey, navette en bus gratuite et sans réservation, pour acheminement 2ème relayeur et retour au stade 1^{er} relayeur).

La randonnée de 10,5 km se déroulera, comme la marche nordique sur la première partie du circuit, avec une arrivée au port du Bétey, navette en bus gratuite et sans réservation, pour retour au stade..

La course pour tous de 4,5 kms a lieu sur un tracé dans la forêt situé près du stade, C'est une épreuve idéale pour les débutants.

Les courses enfants se déroulent autour de la piste d'athlétisme sur des espaces en herbe, facilement accessibles. 2 distances seront proposées suivant les âges des athlètes (entre 1 et 2 kms).

ARTICLE 3: les conditions d'inscription

3.1 catégories d'âge:

Les 15 km course nature et 10 km marche nordique sont ouverts aux catégories Cadets (**nés en 2006 et 2007**), Juniors, espoirs, séniors, masters, masculins et féminins.

Le relais 10,5 km + 4,5 km est ouvert aux catégories Minimes (**nés en 2008 et 2009 pour la distance de 4,5 km uniquement**), Cadets à Masters, masculins et féminins.

La marche nordique avec bâtons de 10,5 km est ouverte à tous à partir de la catégorie cadet,

La course de 4,5 kms est organisée pour tous, à partir de la catégorie minimes.

La randonnée de 10,5 km est ouverte à toutes les personnes aptes à la marche naturelle,

Les courses enfants sont ouvertes aux catégories Benjamins, Poussins et Eveil Athlétisme avec des distances adaptées en fonction des catégories d'âge (**enfants nés entre 2010 et 2016**).

3.2 mineurs

Une autorisation parentale et un certificat médical sont obligatoires pour les mineurs non-licenciés.

3.3 certificat médical et licences sportives

La participation aux courses et marche nordique est subordonnée à la présentation :
soit d'une licence de course à pied ou marche nordique, FFA, UFOLEP, PASS'J'Aime Courir, Athlé en compétition, Athlé entreprise, Athlé Running en cours de validité.

soit pour les non licenciés, à la présentation d'un certificat médical (ou de sa copie) spécifique à la **non contre-indication de la pratique du sport en compétition** ou de **l'athlétisme en compétition** ou de la **course à pied ou marche en compétition** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Il est expressément indiqué que les coureurs et marcheurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

ARTICLE 4 : les inscriptions et le retrait des dossards

Inscriptions:

Par internet: inscriptions jusqu'au 27/09/2023 sur le site: [Protiming](#)

Par courrier postal: bulletin d'inscription disponible sur le site:

<http://www.athletismenordbassin.com/>

à envoyer à l'adresse postale suivante: Christophe Glorieux, 7 rue Charles Azanavour 33510 Andernos-les-bains, joindre un chèque à l'ordre de l'Athlétisme Nord Bassin.

Sur place: les inscriptions se feront la veille soit le samedi après-midi 30 septembre 2023, au stade de 14 à 18h et le jour de la course, 01 octobre 2023, au stade, à partir de 8 h00, dans la limite des dossards disponibles. Les inscriptions seront impérativement closes 30 minutes avant le départ **soit 9h30**,

Tarifs :

Epreuves	Distances	Inscription sur Protiming	Inscription les 15 derniers jours et le jour de la course
L'EBF Course nature	15km	16 €	18 €
L'EBF Marche Nordique	10,5 km	12€	15€
Le relais nature	10,5km+4,5km	20€	22€
Rando	10,5 km	10€	10€
Course pour tous	4,5 km	7€	7€

Courses enfants	1,5 km	Gratuit	Gratuit
-----------------	--------	---------	---------

1,20 € de frais de gestion vient s'ajouter à l'inscription sur Protiming,
1€ par dossard sera reversé à l'association « Baskets aux pieds » <https://www.basketsauxpieds.fr/>

Munissez-vous de votre licence ou de votre certificat médical datant de moins d'un an, le certificat médical est obligatoire pour tous ceux qui n'ont pas de licence. L'autorisation parentale devra être présentée pour les athlètes mineurs. L'heure limite de retrait des dossards est 9h30.

Retrait des dossards:

Au stade d'Andernos:

- à partir de 14h et jusqu'à 18h, le samedi 30 septembre 2023
- à partir de 8h jusqu'à 9h30, le dimanche 01 octobre 2023,

Les dossards sont délivrés avec une puce incorporée, à l'exception des courses enfants et de la randonnée où le dossard est porté sans puce.

La cession du dossard est strictement interdite, toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en situation d'échange de dossard entre participant,

ARTICLE 5: Les horaires

Echauffement des Coureurs: 9 h 30: sur la plaine des sports, le terrain d'honneur situé sur le stade est interdit d'utilisation.

Course nature de 15 km et relais : 10h00 au stade d'athlétisme

Course pour tous 4,5 kms : 10h05 au stade d'athlétisme

Marche nordique de 10 km: 10h15 au stade d'athlétisme

Randonnée de 10 kms : 10h15 au stade d'athlétisme

Courses enfants: 11h30 autour de la piste d'athlétisme,

ARTICLE 6: les récompenses (à la discrétion de l'organisation)

Un lot souvenir sera remis à chaque participant. Un concurrent ne pourra être récompensé que pour la course à laquelle il est inscrit. Il n'y aura pas de cumul des récompenses (scratch et catégories), les premières féminines et les premiers masculins de minimes (suivant les distances) à master10 seront récompensés .

Pour le 15 km course nature seront récompensés:

- les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes
- les premières femmes et les premiers hommes cadets, juniors, espoirs, seniors
- Les premiers et premières des catégories de M0 à M10

Pour le 10 km marche nordique seront récompensés:

- les 3 premières femmes **et** les 3 premiers hommes
- les premiers et premières des catégories de M0 à M10

Pour le relais 10,5 + 4,5 km nature seront récompensés:

- le premier relais masculin
- le premier relais féminin
- le premier relais mixte

Pour la course pour tous de 4,5 kms en forêt, seront récompensés :

- Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes

Pour les courses enfants, tous les enfants sont récompensés,

ARTICLE 7 : Résultats

Les résultats seront affichés sur l'aire d'arrivée quelques minutes après le dernier arrivant des épreuves (Protiming). Ils seront communiqués à la presse écrite (SUD-OUEST, LA DEPECHE DU BASSIN) ainsi que sur les sites internet tel que JOG PHOTO 33 et COURIR 33.

ARTICLE 8: assurance et responsabilité

Responsabilité civile: les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès des assurances GROUPAMA-

Individuelle accident: les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants coureurs et marcheurs de s'assurer personnellement.

Les participants courent ou marchent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol.

Pendant la durée de la manifestation, l'organisation décline toute responsabilité :

- en cas d'accident de toute nature résultant du non respect du code de la route ou des consignes de sécurité de la part des participants (obligation pour les participants de respecter les passages balisés et les indications des bénévoles)
- en cas de pertes ou vols de matériels.

ARTICLE 9: la sécurité

Un service de sécurité « **signaleurs** » sera mis en place tout au long des circuits empruntés par les coureurs et marcheurs. Une antenne de secours, assurée par la protection civile, sera installée sur l'aire d'arrivée des épreuves et sur le parcours. Du fait de la difficulté d'accès à certaines parties du parcours, le temps d'intervention pourra varier en fonction du lieu de l'accident et ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation assurant les secours.

Aucun accompagnateur ni véhicule (y compris à vélo) n'est autorisé sur le parcours des épreuves.

ARTICLE 10: les ravitaillements

2 ravitaillements seront assurés sur le parcours du 15 km (Km 6 et Km 10) ainsi que sur l'aire d'arrivée. Dans un souci de réduction des déchets, il n'y aura pas de gobelets jetables sur les postes de ravitaillement. Chaque concurrent devra être autonome, il sera toutefois possible d'acheter, lors de l'inscription sur Protiming, un écocup « spécial EBF » au prix de 3€,

Le ravitaillement d'arrivée est commun à l'ensemble des coureurs et marcheurs, Il est ouvert à tous les participants et bénévoles de l'EBF.

ARTICLE 11: Annulation

En cas d'empêchement ou de force majeure, la manifestation pourra être annulée ou modifiée. De même, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours pour des raisons de sécurité ou en cas d'empêchement.

Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisation sauf pour des raisons médicales et sur envoi joint à la demande, d'un certificat médical.

ARTICLE 12: Droit à l'image

Par le simple fait de son inscription, tout concurrent autorise l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il est susceptible d'apparaître, et ce afin d'illustrer tout document de communication destiné à la promotion des activités de l'association (article de presse, dépliant, site web...) et des partenaires de l'EBF.

Tout concurrent qui refuse la publication de photo le représentant doit en faire part par écrit à l'association lors de son inscription

CNIL : conformément à la loi informatique et liberté numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les concurrents disposent d'un droit accès et de rectification des données personnelles le concernant.

ARTICLE 13: Respect de la propriété privée

Certains chemins empruntés par l'EBF 2023 sont **privés** (notamment en lisière de bois).

Il est donc interdit de les emprunter pour les entraînements et les reconnaissances. L'échauffement aura lieu dans la zone périphérique du stade.

Les courses, la marche nordique et la randonnée du 01/10/2023 sont les seules épreuves tolérées sur ces parties privées. La réussite et la répétition dans le temps de cette manifestation dépendent du respect de cette règle.

ARTICLE 14: Respect de l'environnement, comportement.

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à adopter un comportement civique; pour cela il devra:

- prendre conscience du milieu naturel et respecter la faune et la flore, en ne jetant notamment aucun déchet de toute nature sur le parcours emprunté par les courses, la marche nordique et la randonnée.
- Rechercher l'autonomie de ravitaillement en eau afin de limiter les déchets aux postes de ravitaillement,
- respecter le balisage, seul garant de sa bonne orientation.
- respecter les bénévoles et les signaleurs sans lesquels la course ne pourrait pas avoir lieu,
- respecter les consignes des bénévoles et des signaleurs sur les circuits notamment lors des traversées de routes ou de rue. Il est interdit de « couper au plus court ».
- Tout coureur sans dossard sera écarté du parcours,

ARTICLE 15: Obligation des concurrents

Le présent règlement sera affiché aux abords des tables d'inscriptions et il sera consultable sur le site de l'association:

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

A Andernos-les-bains, le 10 avril 2023

Le Président de l'Athlétisme Nord Bassin,

Christophe Glorieux